

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الديوان
خلية الاتصال

إعلانات التوظيف والصفقات
الخاصة بقطاع التعليم العالي والبحث العلمي
ليوم الأربعاء 22 سبتمبر 2021

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Université Dr Moulay Tahar-Saïda-

NIF : 098620019026427

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Université de Saïda informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 3e avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/US/2021, lancé suite à l'infructuosité du 2e appel d'offres n°02/US/2021, après l'annulation de l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°05/2018, ayant pour l'acquisition et installation d'équipements pour la bibliothèque centrale de l'Université de Saïda dans le cadre de l'opération n° NF 5.621.7.260.164.16 du 19/03/2015 en onze (11) lots séparés, en lots suivants :

Lot n°01 : Mobilier bureautique (appel d'offres n°06/10)

Lot n°07 : Equipement des magasins.

paru en date du 09/06/2021 dans les journaux nationaux le Buteur et 90 Minutes et Bomop, et suite à l'évaluation effectuée le 13/09/2021, l'offre suivante a été retenue :

Désignation des lots	Soumissionnaire retenu	NIF du soumissionnaire	Montant de l'offre en TTC (DA)	Délai d'exécution	Note obtenue	Critère de choix
Lot n°01 : Mobilier bureautique (Appel d'offres n°06/10)	Chetti Ali	196814060012052	19 020 841.00	07 jours	97 pts	Offre retenue ayant obtenu la meilleure note
Lot n°07 : Equipement des magasins	Le montant de la seule offre qualifiée techniquement dépasse le montant alloué à ce lot.					Lot déclarée infructueux

Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'Université de Saïda au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission des marchés publics compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.